



Bordeaux, le 4 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rocade de Bordeaux Démarrage des travaux entre les échangeurs 4 et 5

A partir du lundi 7 janvier 2019, l'État engage les travaux de mise à 2x3 voies d'une nouvelle section de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 4 et 5.

Ce projet comprend également le confortement, la réfection de l'étanchéité et la mise à niveau des dispositifs de sécurité des deux viaducs franchissant le lac de Bordeaux afin qu'ils puissent recevoir la troisième voie de circulation.

Une attention particulière sera apportée dans la gestion du chantier pour minimiser la gêne aux usagers en reconduisant des dispositions déjà mises en œuvre pour les sections précédentes et le maintien de la circulation à 2x2 voies avec limitation de la vitesse à 70 km/h.

La circulation des cyclistes empruntant la piste actuellement sur le viaduc de la rocade sera déviée provisoirement par la passerelle piétonne située sous le viaduc nord.

La mise en service à 2x3 voies de cette section interviendra avant la fin 2020.

Ces travaux sont financés à 50% par l'État et à 50% par Bordeaux Métropole.